

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-

DECRET N°73-107 du 17 mars 1973

portant nomination de commissaires du Gouvernement auprès de la Direction Générale de la Santé Publique, de la Direction Générale des Affaires Sociales, de la Loterie Nationale, du Centre National Hospitalier et Universitaire et de la Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU l'Ordonnance N°72-11 du 8 avril 1972, régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'ordonnance N°72-48 du 11 novembre 1972 qui l'a complétée ;
 - VU l'Ordonnance N°72-49 du 17 novembre 1972, instituant auprès des organismes et services publics un poste de commissaire ou de contrôleur du Gouvernement ;
 - VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 - VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés :

- Commissaire du Gouvernement auprès de la Direction Générale de la Santé Publique et de la Direction Générale des Affaires Sociales : Mr Raymond José AÏSSI, Commissaire de Police,
- Commissaire du Gouvernement auprès de la Loterie Nationale : Mr Norbert SEKKO, Commissaire de Police,

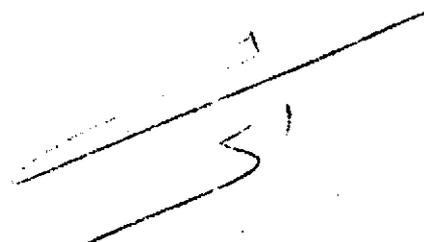
..//..

- Commissaire du Gouvernement auprès du Centre National Hospitalier et Universitaire : Mr Latif Titus RAHIMY, Commissaire de Police,
- Commissaire du Gouvernement auprès de la Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la Vallée de l'Ouénié : Mr Gabriel TCHIBOZO, Commissaire de Police.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 mars 1973

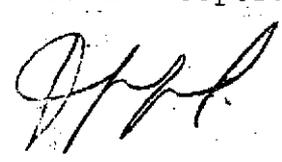
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre l'Economie et des
Finances,


Intendant Militaire Thomas IMANI

Le Ministre du Développement
Rural et de la Coopération,


Capitaine Mama DJOUGOU

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,


Capitaine Moriba DJIBRIL

Ampliations: PR 8 - MEF-MDRC 6
MSPAS 2 - CS 6 - autres ministères 8 - Intéressés 4 - DGSP-DGAS2
LND 1 - CNHU 1 - SADEVO 1 - DSN 4
SGG 4 - IAA-DCCT-CNI-IGF-Gde Ch.5
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 DB-CF-DC3
Solde 1 - DI 8 - Trésor 4 JORD 1.